



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions à recevoir, destiné à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à "contracting" énergétique pour sa réalisation

Président : Jean-Noël Jourdan (UDC)
Membres : Olivier Blanc (Les Verts)
Nicolas Büchler (SOC)
Mario Gori (SOC)
Arnaud Grand (PLR)
Patrick Grognoz (PLR)
Vincent Haldi (ML)
Anthony Huys (SOC) remplacé par Bruno Femia
Jörg Meyer (PLR)
Pierre-André Spahn (PLR)

La commission chargée de l'examen du préavis n° 50/2016 s'est réunie le lundi 19 décembre 2016 à 19 h 00 en salle de commission à la villa Mounsey à la Rue du Marché 8 à Montreux. Tous les membres de la commission désignés par le Conseil communal étaient présents, à l'exception de Monsieur Anthony Huys, excusé et remplacé par Monsieur Bruno Femia.

La Municipalité était représentée par Monsieur Caleb Walther, Conseiller municipal, accompagné de Monsieur Gian-Franco Sentinelli, Chef de service domaines, bâtiments et sport et de Monsieur Pascal Mullener, délégué à l'énergie.

En préambule, Monsieur le Municipal nous explique qu'il s'agit bien d'étudier la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, comme cela a déjà été fait sur Montreux et de développer le concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens et, par la suite, de passer à la réalisation par l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à contracting énergétique. Il nous cite la réalisation du chauffage à distance de la Tour-de-Peilz par le groupe E. De plus, pour nous faire une idée de ce qu'est le chauffage à distance, nous avons visionné le clip de présentation promotionnel d'un projet en cours à

Genève - Genilac - mené par les SIG (Services Industriels de Genève) dans le secteur des organisations internationales.

Le principe du chauffage à distance est le pompage de l'eau du lac au large et de faire circuler celle-ci dans des conduites en passant par une pompe à chaleur et continuant son chemin dans les bâtiments raccordés.

Il nous est expliqué que dans le cadre de l'atteinte de nos objectifs de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le meilleur levier en notre possession est bien la chaleur/froid, alimenté par des énergies renouvelables.

Discussion

A la question de savoir pourquoi Montreux a déjà pu bénéficier d'une étude, c'est que la Municipalité a répondu à un appel qu'a fait l'OFEN. La discussion à bâtons rompus fait bien comprendre à la commission le potentiel de cette solution de chauffage à distance rien que sur le secteur de Montreux. Il y a aussi tout intérêt de procéder à une pré-étude sur la zone de Clarens.

A l'inquiétude d'un commissaire sur un quelconque obligation de se raccorder, il est répondu qu'il n'y a aucune obligation; c'est bien le prix proposé qui fera le choix. Quant aux grands consommateurs identifiés par le Canton, y en a-t-il beaucoup et à quoi cela correspond-il? Ce sont des entreprises qui consomment plus de 5 millions de kWh thermiques ou 500 kWh électrique. Le canton en a identifié 24 à Montreux.

Le contracting énergétique a été choisi car la réalisation d'un CàD nécessite des compétences qui sortent de l'ordinaire. Comme, à l'instar de nombreuses collectivités, nous n'avons pas de services industriels (S.I.). Le passage par l'intermédiaire d'une entreprise de contracting s'impose.

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote. C'est à l'unanimité des personnes présentes que ce préavis est accepté.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis n° 50/2016 de la Municipalité du 2 décembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions à recevoir, destiné à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance

sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à contracting énergétique pour sa réalisation.

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre des études liées à la réalisation d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à contracting énergétique;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions fédérales et cantonales à recevoir;
3. de couvrir toute au partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par le compte n° 801.3311;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte n° 9282.001 "réserves générales pour investissement futurs";
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Jean-Noël Jourdan (UDC)